

- Demande d'inscription administrative en 1^{ère} année de doctorat

📌 Clôture des inscriptions administratives : 28 NOVEMBRE 2025

Les inscriptions administratives en 1^{ère} année se font par correspondance auprès de votre gestionnaire du **Collège doctoral**, après acceptation de votre **école doctorale** :

Ecoles doctorales : 3MG, VAAME

Louise BLOT, tél. 02.41.96.22.57 louise.blot@univ-angers.fr

Ecole doctorale : SIS

Karine COUTURIER, 02.41.96.23.33 karine.couturier@univ-angers.fr (sauf le vendredi après-midi)

Ecoles doctorales : ECLIS, STT

Fatima DOUASSE, tél. 02.41.96.23.98 fatima.douasse@univ-angers.fr (sauf le vendredi après-midi)

Ecoles doctorales : ALL, BS, DSP, EDGE, MaSTIC

Elise GUILLET, tél. 02.41.96.22.54 elise.guillet@univ-angers.fr

Collège doctoral | Présidence de l'Université
40, rue de Rennes - BP 73532 - 49035 ANGERS Cedex 01
cda@univ-angers.fr

- Réinscription en Doctorat

Réinscription en 2^{ème} et 3^{ème} année

La réinscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année de thèse est soumise à l'avis du Comité de Suivi Individuel (CSI). Pour les délais et documents, consulter le site de votre école doctorale. Après réception de votre CSI et validation, vous recevrez par mail la procédure permettant votre réinscription en thèse via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 1er juillet au 28 novembre 2025**

Nota : Fermeture de l'application du 18.07.2025 à 12h00 au 18.08.2025 à 12h00

Réinscription en année supplémentaire (au-delà de la 3^{ème} année pour les temps complets)

📌 **Si vous soutenez votre thèse avant le 31 décembre 2025**

Il n'est pas nécessaire de procéder à votre réinscription administrative pour l'année universitaire 2025-2026.
Pour tout renseignement : soutenance@contact.univ-angers.fr

📌 **Si vous ne soutenez pas votre thèse avant le 31 décembre 2025**

Vous devez déposer au Collège doctoral l'avis de votre CSI. Si vous êtes à temps complet, au-delà de la 3^{ème} année, une demande de délai supplémentaire est à adresser au Collège doctoral. Votre dossier devra être communiqué au Collège doctoral dans les délais impartis par votre école doctorale.

Après réception de votre CSI et validation de votre demande de délai supplémentaire, vous recevrez par mail la procédure permettant votre réinscription en thèse via le GUICHET NUMERIQUE ETUDIANT **du 1er juillet au 28 novembre 2025**.

Nota : Fermeture de l'application du 18.07.2025 à 12h00 au 18.08.2025 à 12h00

Pour toute autre demande, contactez votre gestionnaire du Collège doctoral.